« C’était pour la surveiller. Non, pour la protéger » : À Caen (14), un homme condamné pour avoir attrapé sa sœur par le voile avant de la frapper et de menacer de la tuer

13/05/2024 à 13h28



Le tribunal judiciaire de Caen (Calvados) a jugé, vendredi 10 mai 2024, en comparution immédiate, un homme de 21 ans pour des violences et menaces commises en raison du sexe de la victime.

« *C’était pour la surveiller. Non, pour la protéger* », s’emmêle à un moment, le prévenu qui avait de toute façon évoqué en audition sa volonté de contrôler les faits et gestes de sa sœur, âgée de 18 ans, pour préserver sa réputation.

[…]

Le 7 mai 2024, il avait été interpellé à Caen après une altercation dans la rue avec la jeune femme qui avait refusé de lui répondre alors qu’il approchait d’elle. Il l’avait

attrapée par le voile et lui avait porté un coup au visage, en la menaçant de la tuer si elle portait plainte.

[…]

« Il a encore du chemin à faire »

Les menaces de mort, elles, ont donné lieu à une peine de 8 mois de prison dont 4 avec sursis probatoire comportant des soins psychologiques et une interdiction de contact avec la victime, plus une révocation de 2 mois soit 6 mois ferme non aménagés *ab initio* mais sans maintien en détention. La présidente l'a alerté sur le fait qu'il devrait respecter parfaitement ces obligations car « *il avait encore du chemin à faire dans sa prise de conscience par rapport à son comportement* ».

Ouest-France